

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Économie, des
Finances et de la Relance
139 rue de Bercy
75572 Paris

Objet : Nécessité d'une véritable régulation du « e-commerce »

Monsieur le Ministre,

Notre association *Villes de France* tient à vous faire part de sa légitime inquiétude en apprenant qu'un grand groupe de distribution américain de commerce électronique vient de déposer un nouveau projet d'une méga-plateforme logistique de 185 000 mètres carrés au sud de la ville de Nantes (sur la zone d'activité de la commune de Montbert en Loire-Atlantique), et pouvant stocker quelque 113 000 mètres cubes de marchandises.

Face à la multiplication de ces entrepôts de logistiques partout en France et la puissance de déploiement très agressif du tout en ligne, *Villes de France* est perplexe face au caractère discutable aussi bien d'un point de vue environnemental ou sociétal que du point de vue de la concurrence loyale entre les acteurs (commerce physique et e-commerce).

Si l'apport de ces plateformes en termes d'emplois peu qualifiés ne semble pas a priori négligeable, il apparaît absolument nécessaire de préserver le commerce de proximité dans les centres-villes, incontestablement mis en danger par une concurrence de ces nouveaux modes de consommation. A l'heure de la mise en œuvre des priorités du Plan « France Relance », le commerce de proximité s'avère une source de dynamisme économique et d'emplois, et ce tissu territorialisé doit être impérativement préservé.

Avec l'essor du commerce en ligne que nous connaissons, renforcé par les nouvelles pratiques issues du confinement, il importe dorénavant de trouver un véritable équilibre entre ce développement incontrôlé du e-commerce et l'indispensable réussite de la politique nationale en faveur de la revitalisation du commerce de centre-ville, que *Villes de France* soutient avec l'État dans les territoires avec le déploiement des programmes « Action Cœur de Ville (ACV) » et « Petites Villes de Demain (PVD) ».

Au-delà de la seule mise en place des seules conventions d'opération de revitalisation du territoire (ORT) voulues par la loi ELAN, nous devons réfléchir collectivement à une « stratégie nationale de territorialisation du commerce », en envisageant notamment :

- une meilleure équité fiscale entre tous les acteurs du commerce (e-commerce et commerce de proximité) ;
- ainsi que de nouvelles règles d'aménagement des entrepôts plus exigeantes.

Au regard de l'importance de ces sujets pour notre économie et notre société, notre association Villes de France reste à votre disposition pour évoquer avec vous ces questions dans un esprit de coopération en vue de trouver un plus juste équilibre.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Caroline CAYEUX

Maire de Beauvais,

Présidente de la CA du Beauvaisis,

Présidente de Villes de France

## En copies :

- Monsieur Alain Griset, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises;
- Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie.